
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation transmise par voie
électronique le 21 juin 2024
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41

Séance du 28 juin 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-HUIT du mois de JUIN à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

N°24-202
SPORTS
MISE EN PLACE D'ANIMATIONS SPORTIVES POUR ENFANTS
CONVENTION DE PARTENARIAT
COMMUNE / CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES
ANNÉES 2024 / 2025

PRÉSENTS :

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Camille DI FOLCO, M. Gérard FRAU, Mme Nathalie LEFEBVRE, M. Florian SALAZAR-MARTIN, Mme Linda BOUCHICHA, M. Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, Adjointes au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, Adjointes de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Anne-Marie SUDRY, Chantal HABASTIDA, M. Christian DEPRez, Mme Valérie BAQUÉ, M. Jean-Pascal BADJI, Mme Marceline ZEPHIR, MM. Jean-Francois MAUFFREY, Frédéric GRIMAUD, Charles LINARES, Gilles PICARD, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Sophie DEGIOANNI, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme Saoussen BOUSSAHEL
M. Roger CAMOIN, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Charles LINARES
M Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Gilles PICARD
M. Mehdi KHOUANI, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à M. Gérard FRAU
M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Charlette BENARD
Mme Sigolène VINSON, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-François MAUFFREY
M. Pierre DHARREVILLE, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Chantal HABASTIDA
Mme Emmanuelle TAVAN, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie LEFEBVRE
Mme Laëtitia SABATIER, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Camille DI FOLCO
Mme Camille BERJAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie BAQUÉ

EXCUSÉS / ABSENTS SANS POUVOIR :

M. Franck FERRARO, Mme Carole CAHAGNE, M. Thierry BOISSIN, Mme Joëlle COULOMB, M. Jean-Luc DI MARIA, Mme Christiane VILLECOURT, M. Emmanuel FOUQUART, Mme Sylvie WOJTOWICZ, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Charlette BENARD, Adjointe au Maire, a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240628-CM24_33231-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

Chaîne d'intégrité du document : BE 65 31 A7 F2 70 0D 5F A9 A5 9A 37 23 67 63 2C
Publié le : 19/07/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/380923>

Le Centre Hospitalier de Martigues sis boulevard des Rayettes, le Service des Sports de la Commune et le Pôle Handicap ont établi un partenariat ayant pour objectif de favoriser l'inclusion dans le sport des enfants de 4 à 12 ans de l'Hôpital de Jour pour enfants "Villa Louison".

Dans ce contexte, par courrier en date du 30 janvier 2024, la Directrice Adjointe en charge des achats et de la logistique du Centre Hospitalier, a saisi la Commune pour la mise en place d'animations sportives durant les vacances scolaires, en faveur des patients de l'Hôpital de Jour pour enfants "Villa Louison", Secteur Pédopsychiatre UF 4069.

La Commune a souhaité collaborer et répondre favorablement à cette sollicitation.

Dans ce cadre, la Commune et le Centre Hospitalier de Martigues se proposent de conclure une convention de partenariat définissant, pour les années 2024 à 2025, les engagements de collaboration en partenariat avec la Direction des Sports et le Sport Handicap, dans le cadre du "Sport adapté pour les enfants de 4 à 12 ans".

Ceci exposé,

Vu le courriel du Centre Hospitalier de Martigues en date du 30 janvier 2024, sollicitant la Commune pour la mise en place d'animations sportives,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Ville de toutes les Égalités " en date du 12 juin 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 19 juin 2024,

Le Conseil Municipal est invité :

- A approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Commune et le Centre Hospitalier de Martigues, fixant pour les années 2024 à 2025, les conditions de partenariat de chacune de ces deux parties pour la mise en place d'animations sportives en faveur des patients de l'Hôpital de Jour pour enfants "Villa Louison" - Secteur Pédopsychiatre UF 4069, pendant les vacances scolaires, telle qu'elle figure en annexe,**
- A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer ladite convention.**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Le Maire
Gaby CHARROUX

La Secrétaire de séance

Charlette BENARD

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240628-CM24_33231-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

Chaîne d'intégrité du document : BE 65 31 A7 F2 70 0D 5F A9 A5 9A 37 23 67 63 2C
 Publié le : 19/07/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
 <https://publiact.fr/documentPublic/380923>